



CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022 A 19H00 A LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE GRIMENTZ

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 13 juin 2022.
3. Message du Président.
4. Présentation de la planification financière 2023-2026.
5. Présentation et adoption du budget 2023.
6. Convention 2022 FMG-39 : décision de validation.
7. Divers.

Un fascicule succinct du budget sera distribué prochainement à tous les ménages.

Le budget 2023, comprenant la planification financière 2023-2026, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 13 juin 2022 et l'ensemble des documents utiles à la validation de la Convention 2022 FMG-39 sont à la disposition des citoyennes et citoyens dans les différents bureaux, pendant les heures officielles d'ouverture, dès le jour de cette parution et jusqu'à la réunion de l'Assemblée primaire et peuvent également être consultés sur le site de la Commune d'Anniviers (www.anniviers.org).

Le Conseil municipal